

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 27 mai 2019

**Présents** : M LOYER Gérard, Mme HAMEL Marie-Claude, Mme JOUENNE Joëlle, M. DANIEL Gilbert, M. ESNEU Gérard, Mme HAMEL Valérie, M. JAMES Philippe, M. MONIER Pierre, Mr ROCHEFORT Jean-Luc, M. THELLIER Roger, Mme PELE Marie, Mr GALOPIN Jacky, Mme CHERBONNEL Isabelle, M. HAMON Éric, Mr BERNARD Éric, Mme CHADUC Fabienne, Mme DENOUAL Karine, Mme MOTTAIS Régine, M. PICOT Xavier, Mme GOBE Laetitia, M. PIEL Yves, Mme ROTH Nathalie, M. HESLOUIN Guillem, M. HAMON Yves, Mme BOISBUNON Isabelle, M. HAMEL René, M. DENOLLE Bruno, Mme VEILLARD Isabelle, M. AMIOT Christophe, M. LAIR Daniel,.

### **Ayant donné pouvoir** :

M. GARNIER Patrice ayant donné pouvoir à M. MONIER Pierre  
M. GERARD Stéphane-ayant donné pouvoir à Mme CHERBONNEL Isabelle

**Absents excusés** : Mme CHABLE Florence, Mme GUESDON Laurence, M. LEBACHELEY Philippe, Mme LOYER Céline, Mme OLIVIER Linda, Mme SAVARIS Michèle, M. VALLET Jérôme,

**Absents** : Mme BARBEDETTE Nadège, Mme CHARTRAIN Sylvie, Mr COUILLARD Marin, M. DELAUNAY Stéphane, Mme DESHAYES Marie-Agnès, Mme JAMONT Cécile, M. LEPELTIER Franck, M. MAZIER Ludovic, Mme MOHLI Anita, M. PICARD Christian, Mme SCHEITLER Annick,

Mme BOISBUNON Isabelle a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité

Il demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour :

- 1- Décision modificative budgétaire
- 2- Subvention exceptionnelle AFN section de MARTIGNY pour l'acquisition d'un nouveau drapeau
- 3- Création d'un poste d'attaché

L'assemblée accepte ces 3 nouveaux sujets.

### **Ordre du jour**

### **Remerciements pour le versement des subventions annuelles aux associations**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements suite à l'attribution des subventions annuelles émanant des associations

- Parigny S'anime
- Les Restos du Cœur
- La Croix rouge Française
- La ligue contre le cancer

- L'APE de PARIGNY
- TATAMI

### **Fonds d'aide aux jeunes**

Monsieur le Maire reprend les principaux points du courrier du Conseil Départemental sollicitant l'adhésion de la commune au fonds d'aides aux jeunes.

La contribution de la commune pour 2019 est calculée comme les années précédentes, à savoir 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la contribution au Fonds d'aide aux Jeunes. Le montant de la participation s'élèvera à 0.23 € par habitant, soit 641.47 € (2 789 habitants), somme qui sera prélevée sur l'article 65738 « Autres organismes publics » et versé sur le compte de La Ligue de l'Enseignement de Normandie, gestionnaire du dispositif.

### **Fonds d'aide au Logement**

Monsieur le Maire reprend les principaux points du courrier du Conseil Départemental sollicitant l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2018. La cotisation s'élève pour les communes de 2 000 à 4 999 habitants à 0.70 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler sa participation pour l'année 2019 pour un montant de 1 952.30 € pour 2 789 habitants, somme qui sera prélevée sur l'article 65738 « Autres organismes publics » et de mandater la contribution sur le compte CAF, gestionnaire du dispositif, suivant R.I.B. remis.

### **Devis Plaques et numéros de Rues**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions et entretiens avec 2 entreprises pour la fourniture des panneaux et numéros d'habitations. Les conseillers communaux ont travaillé sur ce dossier.

Afin de pouvoir matérialiser sur le terrain ces nouvelles dénominations, il présente deux devis pour la fourniture des plaques de rues et numéro d'habitations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte le devis de la société SIGNAUX GIROD mieux disant, pour un montant HT de 31 591.78 €**
- **Autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maire- adjoints à signer tout document s'y référant**

### **Travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny - Résultats de la consultation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été effectuée pour les travaux de réfection des revêtements de Voirie de Grandparigny.

Le projet de marché étant supérieur à 90 000 €, un avis d'appel public à concurrence a été publié sur la plateforme de la Centrale des Marchés.

La consultation ne fait pas l'objet de décomposition en lots, car les travaux prévus dans le cadre du projet de marché ne concernent qu'un seul corps d'état.

2 plis ont été reçus à la date du 17 mai 2019 à 12 heures, date butoir pour la réception des plis.

A l'issue de l'ouverture des plis le 20 mai 2019 à 11 heures, après examen des candidatures acceptées sans observations, les offres ont été remises pour analyse au représentant de l'Agence Technique Départementale du Sud-Manche ayant réalisé l'étude d'assistance technique et le C.C.T.P.

L'analyse des offres a permis de noter les offres en tenant compte des critères de pondération spécifiés au règlement de la consultation et d'établir le classement.

L'entreprise, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse est la société PIGEON TP NORMANDIE ZA La Porionnais CS 50309- 50307 AVRANCHES CEDEX pour un montant de 358 800.50 € T.T.C (299 000.41€ H.T.)

Sur proposition de la commission, le conseil municipal après avoir délibéré,

- décide de retenir l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, la Société PIGEON TP NORMANDIE pour un montant TTC de 358 800.50 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au rejet des offres des entreprises non retenues
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché unique de travaux de cette opération, ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Après avoir transmis le courrier à l'entreprise non retenue et le délai légal, une réunion sera provoquée avec l'entreprise adjudicatrice pour la signature du marché et la planification des travaux. Les travaux Route du Coquerel doivent être réalisés avant fin août.

#### **Programme de voirie 2019: proposition de prestation de maîtrise d'œuvre de l'Agence Technique Départementale du Sud Manche**

Monsieur le Maire rappelle que l'ATD de Mortain avait réalisé une pré - étude pour le programme voirie 2019 et Réfection de la Route des Brières avec un crédit d'heures pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention.

Il présente une prestation de Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'ATD avec un taux de rémunération de 4 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités présenté par l'Agence Technique Départementale du Sud Manche d'un montant de 16 133.48 € HT
- autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant.

- M. le Maire souligne que les pré-études de ce dossier du programme voirie important cette année, avaient été réalisées avec un crédit d'heures, ce qui permet d'avoir un pourcentage d'honoraires à 4 % au lieu de 6 %. Il remercie M. GUERIN, de l'ADT d'avoir permis de diminuer le coût des honoraires

### **Commune déléguée de CHEVREVILLE : Avant - Projet de l'Aménagement du Bourg**

M. Gilbert DANIEL, Maire délégué présente le dernier avant-projet d'aménagement du bourg de CHEVREVILLE et réfection des canalisations d'eaux pluviales avec les modifications apportées concernant principalement le choix des matériaux ainsi que la modification de l'emplacement du parking face à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet
- autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant.

### **Commune déléguée de CHEVREVILLE : l'Aménagement du Bourg - Offre méthodologique et financière pour un dossier de déclaration Loi sur L'eau**

M. Gilbert DANIEL, Maire délégué a sollicité deux devis pour la préparation d'un dossier Loi sur l'Eau dans le cadre des rejets des eaux pluviales de l'aménagement du Bourg de CHEVREVILLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte le devis présenté par la Société Eau et Débit, mieux disant et moins disant pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC
- autorise Monsieur le Maire Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer le marché unique de travaux de cette opération, ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

### **Commune déléguée de MARTIGNY : Travaux de réfection de l'ancien presbytère : Avenant N° 1 au lot N° 3**

M. Gérard ESNEU, Maire délégué, indique que les membres du Conseil communal souhaitent modifier la couleur des menuiseries extérieures, prévue au marché initial en blanc. Il présente un avenant N° 1 de l'entreprise MGC proposé par le maître d'œuvre le Cabinet DENIAU d'un montant de 837.00 € HT soit 1 004.40 € TTC

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- accepte le devis de l'entreprise MGC d'un montant de 837.00 € HT soit 1 004.40 € TTC
- Marché initial - montant : 14 681 € HT -
- Avenant n° 1 - montant 837.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 15 518 € HT
- Objet : Changement de couleur des menuiseries extérieures

- autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant.

### **Commune déléguée de PARIGNY : Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre Rue des Ecoles**

Monsieur LOYER explique à l'assemblée que le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet DROUET et notifié le 13 novembre 2017 est actuellement aux noms de Patrick DROUET et Jacky LEMELTIER.

Pour le suivi des travaux, Jacky LEMELTIER a été remplacé par Gildard DEBROISE ;

Afin de régulariser cette situation, il est judicieux d'acter par l'avenant N° 1 le changement de nom. Le montant global de la prestation est inchangé. La décomposition financière est inchangée également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, avec effet au 26 février 2019.
- autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant

### **Commune déléguée de PARIGNY - Rue des Ecoles – Convention Orange relative à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux Rue des Ecoles, il est nécessaire de prévoir la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques.

A cet effet, il présente une convention avec ORANGE, ainsi qu'un devis d'un montant de 2 628€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte le devis présenté d'un montant de 2 628 €
- Autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant
- 

### **Commune déléguée de PARIGNY - Rue des Ecoles – Devis pour la mise en souterrain des réseaux Allée de la Douenne et aménagement derrière la salle culturelle**

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé l'effacement des réseaux Allée de la Douenne dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau parking derrière la salle culturelle. Il indique également que les travaux d'aménagement derrière la salle n'avaient pas été prévus, afin de pouvoir se rendre compte des aménagements possibles une fois les travaux de la salle culturelle finis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis de l'entreprise PIGEON TP NORMANDIE, mieux disant et moins disant, pour un montant de 19 754.55 € HT
- Autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant

### **Commune déléguée de PARIGNY Lotissement communal « les Cytises » SDEM**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal « les Cytises » Rue Fulgence Bienvenüe – Parigny.

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par le SDEM, est de 121 500 € HT environ. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 13 600 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Acceptent une participation de la commune de 13 600 € ;
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- Donnent pouvoir à M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires Adjointes pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **Commune déléguée de PARIGNY Lotissement communal « les Cytises » – Classement de la voirie du lotissement communal « Les Cytises » dans le domaine public**

Monsieur le Maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement « Les Cytises » doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Monsieur le Maire propose de transférer les voies nouvelles du lotissement « Les Cytises » du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Acceptent le classement de la voie nouvelle du lotissement « Les Cytises » dans le domaine public à l'issue des travaux ;
- Précisent que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi
- autorisent M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant

### **Commune déléguée de PARIGNY Lotissement communal « les Cytises » – Devis dossier déclaration Loi sur l'Eau**

Monsieur le Maire précise avoir reçu deux devis concernant le dossier de déclaration Loi sur l'eau du futur lotissement.

Il rappelle que ce dossier est obligatoire compte tenu que la superficie des terrains à viabiliser est supérieure à 1 hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis de la Société Planis d'un montant de 2 850.00 € HT soit 3 420 € TTC
- Autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant

**Commune déléguée de PARIGNY Lotissement communal « les Cytises » – Devis étude Géotechnique**

Monsieur le Maire précise avoir reçu deux devis concernant l'étude Géotechnique du futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis de la Société FONDOUEST d'un montant de 4 490.00 € HT soit 5 388.00 € TTC
- Autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant

**Commune déléguée de PARIGNY Lotissement communal « les Cytises » – Devis Mission SPS**

Monsieur le Maire précise avoir reçu deux devis concernant la mission SPS du futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis de la Société MESNIL SYSTEM d'un montant de 1 845.00 € HT soit 2 214.00 € TTC
- Autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant

**Commune déléguée de PARIGNY Lotissement communal « les Cytises » – Devis Alimentation Réseau Basse Tension**

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'alimentation Basse Tension du futur lotissement. Il rappelle que ces travaux doivent être réalisés parallèlement aux travaux Rue des Ecoles, afin de ne pas avoir à effectuer des nouvelles tranchées sur une chaussée neuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis de la Société PIGEON TP NORMANDIE, mieux disante, d'un montant de 19 720.60 € HT soit 23 664.72 € TTC
- Autorise M. le Maire, Mesdames ou Messieurs les Maires adjoints à signer tout document s'y référant

## **Motion AMF Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de GRANDPARIGNY souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le conseil municipal de GRANDPARIGNY demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

***Le conseil municipal de GRANDPARIGNY autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.***

## **Budget primitif 2019 - Décision modificative N° 1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'issue du transfert de compétence du service de l'assainissement à la communauté d'agglomération Mt St Michel Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les résultats du budget assainissement étaient donc



inscrits au budget de la commune. Quelques modifications doivent être effectuées par rapport à ces écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les écritures modificatives suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	137 388.82 €	
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>137 388.82 €</b>	
D023 : Virement section investissement		137 388.82 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect d'investis.</b>		<b>137 388.82 €</b>
R.001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	137 388.82 €	
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>137 388.82 €</b>	
R.002 : Excédent antérieur reporté foact		137 388.82 €
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Foact</b>		<b>137 388.82 €</b>
R.021 : Virement de la section de foact		137 388.82 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de foact</b>		<b>137 388.82 €</b>
R.1068 : Excédents de fonctionnement	137 388.82 €	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>137 388.82 €</b>	
R.775 : Produits des cessions d'immob.	10 000.00 €	
R.7788 : Produits exceptionnels divers		10 000.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>

### **Acquisition d'un nouveau Drapeau par l'association des Anciens Combattants – Section de Martigny**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association des anciens combattants – section de Martigny doit acquérir un nouveau drapeau pour le renouveler. Compte tenu du coût, il est proposé le financement pour 1/3 à l'association, 1/3 à la fédération et 1/3 à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide la participation de 1/3 du coût de 1 242 € TTC soit 414 €. Le versement de cette participation financière sera effectué à l'association, qui a la charge de payer la facture.

### **Création emploi permanent**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Attaché, en raison de la mise en œuvre de la réorganisation comptable et financière de la commune nouvelle de Grandparigny,

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'attaché à temps complet, pour la gestion comptable et financière et les ressources humaines

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Attaché.

Les candidats devront justifier d'un BAC+2, licence ou d'une expérience professionnelle significative de plusieurs années dans le domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles. 6411 ou 6413

### **Questions et informations diverses**

#### Petit rapporteur

Mme JOUENNE relate l'organisation de l'exposition réalisée sur le 75 ème anniversaire du débarquement.

M. MONIER indique qu'avec des moyens modestes et les personnes non historiennes, cette exposition était complète avec beaucoup d'objets et mannequins vêtus d'habits de l'époque, prêtés par des collectionneurs. Il en profite pour remercier ces collectionneurs ainsi que les personnes qui ont apporté des objets d'époque.

Le mardi 7 mai, 5 classes de Parigny et Beauséjour sont venues visiter cette exposition, en même temps qu'un groupe de résidents du Foyer Résidence les Hirondelles. Ce mélange de génération a permis un moment d'échange et de partage avec la jeunesse qui découvrait ces objets et les personnes âgées qui se rappelaient leur utilisation. Moment émouvant et très intéressant. Il y a eu une très bonne fréquentation. Mme JOUENNE ajoute que les enfants venus avec leur classe le mardi, ont demandé à revenir avec leurs parents le mercredi 8 mai.

La commission de sécurité du Rallye automobile s'est réunie le 23 mai dernier en vue de la préparation du rallye le 6 et 7 juillet prochain sur notre commune.

M. THELLIER relate la 11<sup>ème</sup> édition du salon des vins, de la gastronomie et de l'artisanat. 1 200 visiteurs sur les 2 jours. Les producteurs sont satisfaits du week-end et reviendront l'année prochaine.

M. LOYER précise que 380 repas ont été servis le dimanche midi dans de bonnes conditions. Les convives ont apprécié le confort de la salle, merci à tous ceux qui ont permis le succès de cette manifestation. (membres et aux bénévoles)

M. LOYER adresse également ses remerciements aux membres du conseil qui ont tenu le scrutin pour les élections européennes ainsi qu'aux secrétaires qui ont œuvré pour la bonne préparation des listes électorales malgré tous les soucis informatiques rencontrés à la création du Registre Electoral Unique par l'INSEE.

L'enquête du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va se dérouler du 11 juin au 12 juillet 2019. Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra en mairie le jeudi 20 juin de 9 h à 12 h00.

M. LOYER remercie les personnes qui ont travaillé sur ce dossier et précise que tous les partenaires consultés pour avis ont donné un avis favorable au projet et les échos sont positifs sur le travail présenté.

M. LOYER fait part de la circulaire préfectorale relative au plan VIGIPIRATE « été/rentrée 2019 ». L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

M. LOYER a le plaisir d'annoncer que la commune est propriétaire d'un des terrains du

f  
u  
t  
u  
r  
  
l  
o  
t  
i  
s  
s  
e  
m  
e  
n  
t  
.

l  
l

a

s  
i  
g  
n  
é